Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	19
votants	27

L'an deux mille vingt trois -----
le neuf mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Sandrine PALUMBO, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD.

OBJET :

N°DCM2023-14

Personnel : Plan de formation

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Martine PLANTAZ, Anne-Dominique VAUDEY, Stéphane BOUVARD, Arnaud BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Valentin VAUDEY.

ABSENTES : Valérie CHAUVIGNÉ, Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Nicolas TRUBERT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel.
La formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées. Ainsi, elle accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils, etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités et d'accompagnement des parcours professionnels.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 15/03/23

Publié le : 15/03/23

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par la collectivité pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents. Il doit également permettre d'anticiper le développement de la structure et d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel. Il appartient à l'organe délibérant de le déterminer par délibération.

Le Plan de formation 2023 est constitué de 5 axes, chacun répondants à des objectifs :

- Axe 1 : structurer les services et asseoir les niveaux de management ;
  ↳Objectifs :
  . Développer les compétences managériales du personnel d'encadrement ;
  . Développer les compétences organisationnelles des responsables et référents ;
  . Développer les compétences du personnel d'encadrement en matière de communication ;
  . Prévenir l'usure professionnelle de l'encadrement et entretenir le dynamisme ;
  . Garantir la continuité de fonctionnement des services.

- Axe 2 : mettre en œuvre l'action publique fixée par la commune pour répondre aux besoins des usagers et offrir un service public de qualité ;
  ↳Objectifs :
  . Accompagner les responsables de service dans l'élaboration des projets de service répondant aux besoins des usagers ;
  . Développer les compétences des services RESSOURCES pour garantir la qualité et la pérennisation des moyens humains et financiers et permettre une prospective des projets et besoins de la collectivité ;
  . Assurer la lisibilité des actions de la collectivité par une politique de communication ;
  . Proposer une offre culturelle et festive ;
  . Développer les compétences métier utiles au bon fonctionnement des services généraux pour assurer les missions régaliennes et réglementaires de la commune ;
  . Développer les compétences métier utiles à la préservation du patrimoine de la commune et offrir des équipements et un environnement de qualité ;
  . Développer les compétences métier utiles à la garantie d'un accueil de qualité et à une réponse adaptée aux besoins des usagers.

- Axe 3 : développer une culture de prévention des risques ;
  ↳Objectifs :
  . Assurer les gestes de premiers secours envers les usagers ;
  . Lutte contre les accidents de travail et les pathologies liées aux gestes et postures ;
  . Assurer la sécurité des usagers et des enfants ;
  . Assurer le respect des procédures d'hygiène alimentaire pour garantir la sécurité alimentaire.

- Axe 4 : répondre aux obligations réglementaires de formation ;
  ↳Objectifs :
  . Identifier sa place et son rôle en tant qu'agent public territorial et faciliter l'intégration dans la FPT ;
  . Sécurité et professionnalisation des utilisateurs ;
  . Accompagner l'évolution des métiers.

- Axe 5 : accompagner les agents dans leur projet personnel ;
  ↳Objectifs :
  . Préparation aux concours et examen ;
  . Validation des acquis de l'expérience ;
  . Bilan de compétences ;
  . Compte personnel de formation.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable dans sa séance du 22 février 2023.

Sur proposition du Maire,
le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➢ Prend acte de la présentation du bilan du plan de formation 2022 faite en séance et annexé à la présente délibération ;

➢ Détermine le plan de formation 2023 selon les propositions faites ;

➢ Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Nicolas TRUBERT

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)